

DE L'AIDE PERSONNALISÉE AUX AIDES SPÉCIALISÉES : LES DIFFERENCES

Le Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est le cadre de mise en cohérence des actions d'aide. Il s'appuie sur des objectifs précis, des évaluations régulières, une participation active de l'élève et de sa famille. **B.O 11 du 18 mars 2010 Encart n°2 du 18 mars 2010 et circulaire n° 2006-138 du 25 août 2006** définissant les (P.P.R.E.)

Prévention de la difficulté scolaire et aide aux élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages

Quelles différences entre l'aide personnalisée et l'aide spécialisée? Type de difficultés, modalités de fonctionnement, suivi, évaluation de la prise en charge , ...

	L'AIDE PERSONNALISEE décret 2008-463 du 15-5-2008 et circulaire 2008-082 du 5-06-2008	LES AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED) circulaire 2009-088 du 17-7-2009	
Pour qui	- Elèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages , et non des élèves en difficulté (RASED).	Quand l'aide personnalisée ou les stages de remise à niveau sont insuffisants ou inadaptés , c'est à dire pour les élèves en difficulté car : - des difficultés marquées exigeant une analyse approfondie et un accompagnement spécifique, - des besoins particuliers en relation avec une déficience sensorielle ou motrice ou des atteintes perturbant leur fonctionnement cognitif et psychique ou leur comportement.	
Par qui	- Le maître de la classe et l'équipe pédagogique : lorsqu'une difficulté survient, mobilisation des dispositifs d'aide correspondant aux besoins des élèves. - Le conseil des maîtres propose à IEN l'ensemble du dispositif au sein de l'école (repérage des difficultés des élèves, organisation hebdomadaire et modalités d'évaluation de l'effet des aides en termes de progrès des élèves).	Le RASED : trois types de personnes-ressources -maîtres E (dominante pédagogique), maîtres G (dominante rééducative) et psychologues scolaires- apportent leur expertise au sein de l'équipe enseignante de l'école : - observation des élèves identifiés par l'enseignant de la classe , - analyse de leurs compétences et des difficultés qu'ils rencontrent - définition des aides nécessaires . Le cas échéant, ils aident au repérage des élèves en situation de handicap et à la réalisation des projets personnalisés de scolarisation . Ils contribuent à une relation positive avec les parents pour faciliter la réussite scolaire.	
Pourquoi faire	Pédagogie différenciée par le maître au quotidien dans la classe. Pour mieux y parvenir , de nouveaux moyens à disposition : l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau .	ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS , OPTION E ET G - Remédiation pour des difficultés durables : « Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire . Elles permettent de remédier à des difficultés résistant aux aides apportées par le maître . » - Prévention de difficultés importantes : « Elles visent également à prévenir leur apparition ou leur persistance chez des élèves dont la fragilité a été repérée. »	Le PSYCHOLOGUE SCOLAIRE réalise, en concertation avec les parents, les investigations psychologiques comprenant éventuellement les examens cliniques et psychométriques nécessaires à l'analyse des difficultés de l'enfant et au choix des formes d'aides adaptées (circulaire 90-083 du 10 avril 1990).
Comment, avec les élèves	- 60 heures consacrées à l'aide personnalisée (dont un temps pour l'organisation) ou à un travail en groupes restreints auprès des élèves, notamment en maternelle : 2 heures maximum par semaine selon des modalités définies par le projet d'école - L'aide est effectuée en très petits groupes , avec le cas échéant la mise en place d'un programme personnalisé de réussite éducative .	Interventions des enseignants spécialisés selon les priorités définies à l'issue d'une analyse de besoins : - aide directe aux élèves en difficulté, selon des modalités variées, définies en concertation avec le conseil des maîtres, sous l'autorité de l'I.E.N. - dans la classe, regrouper des élèves pour des durées adaptées à leurs besoins, ou leur apporter une aide individuelle (les maîtres veillent à ce que les élèves concernés ne soient pas privés des enseignements qui leur sont nécessaires). -la fréquence et la durée des regroupements doit permettre une efficacité	Le psychologue scolaire peut organiser des entretiens avec les enfants en vue de favoriser l' émergence du désir d'apprendre , de s'investir dans la scolarité , de dépasser une souffrance psycho-affective ou un sentiment de dévalorisation de soi .

	<p>- Appui sur les programmes de l'école primaire, références en matière de connaissances et de compétences à acquérir à chaque niveau, sur les évaluations nationales, références précises à des moments clé de la scolarité, ainsi que sur les outils d'évaluation et de contrôle des résultats mis en œuvre dans chaque classe</p>	<p>Selon les besoins des élèves:</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide à dominante pédagogique : les élèves manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre, mais peuvent tirer profit de cette aide. Visé prise de conscience et maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite, à la progression dans les savoirs et les compétences, en référence aux programmes de l'école primaire - aide à dominante rééducative : faire évoluer les rapports de l'enfant aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer son investissement dans les tâches scolaires. Visé à engager les élèves ou de les réintégrer dans un processus d'apprentissage dynamique. - Ces deux formes d'aides, quoique distinctes, ne sont pas cloisonnées. L'aide à dominante pédagogique doit prendre en considération le découragement induit par des difficultés persistantes, voire des moments de désaffection ou de rejet de l'école. L'aide à dominante rééducative doit prendre en compte les demandes scolaires des enfants et de leur famille, en référence aux programmes de l'école primaire. 	
<p>Avec les adultes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Documents divers pour organiser et mettre en œuvre au sein de l'école (dont le Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) qui est le cadre de mise en cohérence des actions d'aide). - L'adhésion des parents et de l'enfant est indispensable afin que l'aide personnalisée trouve sa pleine efficacité. Un emploi de temps hebdomadaire est présenté aux parents qui donnent leur accord. 	<p>Pour renforcer les équipes pédagogiques, apporter des compétences spécifiques permettant de mieux analyser les situations particulières et de construire des réponses adaptées.</p> <p>Concertations et formalisations écrites avec les enseignants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet d'aide spécialisée = un document écrit pour cohérence entre cette aide spécifique et l'aide apportée par le maître de la classe (objectifs visés, démarche envisagée, estimation de la durée de l'action et modalités d'évaluation de sa mise en œuvre). - Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant (dont appel à l'équipe éducative) . 	<p>Le psychologue scolaire peut aussi proposer des entretiens aux maîtres et aux parents pour faciliter la recherche des conduites et des comportements éducatifs adaptés aux problèmes constatés.</p> <p>- Si besoin, les enseignants spécialisés et le psychologue scolaire contribuent, avec l'accord des parents, à la recherche de réponses adaptées en dehors de l'école.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Quand un élève relève successivement, voire concomitamment, de l'aide personnalisée et de l'aide spécialisée, il convient de garantir la complémentarité entre les deux modes d'action. - Lorsque la difficulté scolaire est importante, les aides sont coordonnées et évaluées dans le cadre du P.P.R.E. ou du projet d'aide spécialisée à l'école élémentaire ou à l'école maternelle. - Du temps pour les concertations (sur les 108h : Tableau de service enseignants). 			